

## Programme 4 : Logement

L'accès au logement est l'un des principes fondamentaux de la dignité humaine et un facteur essentiel pour assurer l'intégration et la cohésion sociale des migrants et des réfugiés dans le pays d'accueil. Le programme « Logement » a pour objectif de favoriser l'accès à un logement décent pour les migrants, en particulier ceux à faible revenu, à travers leur intégration dans les programmes de logements sociaux et ceux destinés à la classe moyenne subventionnés par l'Etat et la facilitation de leur accès à des prêts immobiliers.

### 1. Activités menées en 2020

Le Maroc donne l'accès à tous les programmes de logements et produits d'habitat aidés par l'Etat, aussi bien le logement à 250.000 Dhs et à faible valeur immobilière à 140.000 Dhs que le logement dédié à la classe moyenne. A cet égard, les migrants et les étrangers résidant de manière régulière au Maroc y sont également éligibles.

Durant la période pandémique liée à la COVID-19, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville a entrepris plusieurs actions dans le but de préserver les droits des bénéficiaires et futurs acquéreurs des programmes de logements conventionnés par l'Etat, à savoir :

- L'accompagnement des promoteurs pendant la période du confinement et le suivi de la cadence de réalisation et d'achèvement des logements visant à redynamiser l'activité des promoteurs conventionnés avec l'Etat.
- La déclinaison des nouvelles dispositions en faveur des bénéficiaires et des promoteurs en charge de la réalisation des programmes d'habitat social, dans le cadre de la promulgation de la loi de Finances rectificative de juillet 2020, notamment :

## Bilan programmatique d'étape

- l'accord d'un délai supplémentaire d'une année au profit des promoteurs immobiliers ayant conclu des conventions avec l'Etat pour la réalisation des programmes de construction de logements sociaux dont l'autorisation de construire est délivrée avant la date du début de l'état d'urgence sanitaire;
- une réduction des droits d'enregistrement au profit des bénéficiaires et futurs acquéreurs de logements sociaux et de logements à faible valeur immobilière.

Par ailleurs, plusieurs programmes de logement d'urgence ont été gérés par des partenaires, notamment :

- ▶ L'OIM a soutenu l'Entraide Nationale afin qu'elle soit mieux équipée pour répondre aux besoins croissants d'hébergement.
- ▶ L'UNHCR et l'UNODC ont mis en place un ensemble de mesures au profit des réfugiés et demandeurs d'asile et ont incité les autorités locales à inviter les Marocains à la non-expulsion des locataires durant la période du confinement. Ils ont mobilisé aussi un ensemble d'ONGs pour apporter un soutien financier comme aide au loyer aux migrants, réfugiés et demandeurs d'asile.
- ▶ L'UNICEF a mis en place 2 centres d'hébergement pilotes en réponse aux besoins des enfants migrants. Dans ce sens, elle a procédé à :
  - La mise en œuvre de partenariats pour l'hébergement à Oujda et Tétouan avec les associations respectives Chabiba et Association pour la Protection de l'Enfance et la Sensibilisation de la Famille (APISF): (i) Chabiba a travaillé sur la prise en charge complète de 20 jeunes migrants originaires du Ghana, Cameroun, Sénégal, Nigéria et Mali âgés entre 15 et 17 ans, (ii) APISF a pris en charge 33 enfants dont sept garçons migrants.
  - L'équipement de centres hébergement.

- L'évaluation du système de Kafala en vue de son amélioration, et son suivi avec un focus sur les enfants migrants.

## 2. Défis et contraintes

Les principales contraintes rencontrées dans le cadre de ce programme se présentent comme suit :

- ▶ La difficulté d'accès aux crédits de logement pour les migrants et les réfugiés en raison de la nécessité de répondre aux critères de solvabilité des banques.
- ▶ La difficulté d'accompagner les enfants migrants pris en charge à l'âge d'enfance et à l'âge majeur.
- ▶ La difficulté rencontrée par les associations pour mobiliser les filles migrantes qui pourraient être victimes de traite.

## 3. Recommandations

- ▶ Inciter les banques à fournir des produits pour le logement, adaptables aux migrants et réfugiés.
- ▶ Elargir le champ d'application du micro-crédit au financement de l'habitat social pour les migrants et réfugiés.
- ▶ Accompagner les sites pilotes gérés par des associations dans la prise en charge des enfants migrants.
- ▶ Renouveler les partenariats avec des ONGs afin d'assurer la pérennité des actions en matière de logement et de protection des jeunes pris en charge actuellement, tout en renforçant leurs capacités.
- ▶ Assurer et garantir l'accès de tous les enfants migrants à un logement décent.
- ▶ Sensibiliser les migrants et les associations sur la thématique de l'hébergement dans ses différentes dimensions.